

MÉMOIRES
ET
DOCUMENTS

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE
DE RAMBOUILLET



TOME PREMIER

1870-71-72

4

RAMBOUILLET

LIBRAIRIE DE RAYNAL, RUE NATIONALE, N° 43 .

1873

8

142

ABBAYE DE GIF

ET

RUINES DU CHATEAU DE DAMIETTE

Lu à la séance du 8 août 1871 par M. L. Morize

ABBAYE DE GIF

La commune de Gif appartient au canton de Palaiseau et à l'arrondissement de Versailles. On y compte 733 habitants. Le village est dans une situation heureuse, à l'endroit où la vallée de l'Yvette, élargie par la rencontre du vallon de la Mérantaise, présente les aspects les plus riants et les plus variés.

L'église est bâtie dans la partie la plus élevée du village. Restaurée en 1865, elle offre peu d'intérêt, bien que certaines parties du chœur puissent dater du XIII^e siècle. Elle possède quatre stalles assez curieuses de la fin du XV^e siècle. Les accoudoirs représentent une religieuse, un homme qui a deux doigts posés sur sa bouche, un autre sonnant du cor, le troisième battant du tambour. Sur l'une des miséricordes on voit un pélican qui se déchire la poitrine pour nourrir sa jeune famille ; on sait que cet oiseau est un des emblèmes de Jésus-Christ.

Le château voisin de l'église, a été construit de 1756 à 1771. C'est une construction assez élégante, dont la façade présente 40 mètres de développement. Le long de l'habitation du concierge, on a dressé une belle pierre tombale provenant de l'abbaye de Gif.

Elle mesure 2 mètres 45 centimètres sur 1 mètre. Sous une arcade à plein cintre subtrilobée, surmontée d'une accolade, Guillaume de Voisins, la tête nue, les mains jointes, est repré-

senté couvert de son armure et d'une cotte armoriée. Ses pieds, armés d'éperons, reposent sur un lévrier. En côté, vers le bas, à la droite du guerrier, on a figuré des gantelets, à sa gauche et en arrière un casque empanaché. Les deux pyramides servant de support à l'arcade sont ornées chacune de trois niches superposées, dans lesquelles sont figurés des moines. La partie supérieure est décorée d'une arcature ogivale élancée, en avant de laquelle on voit deux anges tenant des flambeaux, et au milieu Abraham nimbé et assis recevant l'âme du défunt. Les emblèmes des évangélistes sont tracés dans un cercle, aux angles de la dalle. L'inscription s'étend le long des deux grands côtés et au bas de la tombe; elle est coupée au milieu des côtés par deux écus portant : De. . . . semé de merlettes de. . . . au franc quartier d'hermine.

On lit ces mots gravés en caractères gothiques :

Cy gist noble home Guille de Voisins en (*écu*) son vivant s.
de Damiette près Gif et |

en partie de Villiers le Bacle |

qui trespasa le x^{or} de mars (*écu*) l'an mil v^e xviii pez Dieu
p^r luy. |

C'est à M. Bourlon de Sarty que l'on doit la conservation de cette belle pierre.

Dans le bas du village, près du moulin, on rencontre une ancienne maison bâtie au fond d'une cour. La porte charretière est accompagnée d'une petite porte, pour les gens de pied; au-dessus d'une petite fenêtre, on remarque un écu portant : De. . . . au chevron de. . . . accompagné de deux animaux en chef et d'un oiseau en pointe.

Au pied des côteaux boisés, sur la rive droite de l'Yvette et au-delà du chemin de fer, on aperçoit un grand enclos, une ferme, une maison bourgeoise et les hautes murailles d'une église ruinée. C'est ce qui reste de l'abbaye de Gif. Nous avons pensé qu'il pourrait être intéressant de rechercher tout ce qui peut rappeler ce monument et en conserver le souvenir.

On ne connaît pas avec certitude l'époque à laquelle l'abbaye de Notre-Dame du Val de Gif a été fondée.

On pense que ce fut à l'aide des libéralités d'une reine de France, et que, primitivement le monastère était double, c'est-à-dire qu'il se composait de deux communautés, l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes.

L'origine de ce monastère devait être fort ancienne, puisque, vers 1180, Maurice de Sully, évêque de Paris, entreprit la restauration des bâtiments qui tombaient en ruines ; on sait aussi qu'à cette époque, la communauté était accablée de dettes. Pendant quelque temps les religieuses de Gif trouvèrent un asile à l'abbaye d'Yerres, nouvellement fondée et soumise comme elles à la règle de saint Benoist. L'abbaye de Gif était sous l'invocation de la sainte Vierge ; elle possédait de nombreuses reliques, et entre autres une vertèbre de saint Révérent, prêtre de Bayeux au iv^e siècle, et qui était l'objet d'une vénération toute particulière.

Nous donnons la liste des abbesses, avec l'indication des faits les plus importants qui se sont présentés pendant leur gouvernement.

1. — Eremburge, vers 1180.
2. — C., vers 1203.
3. — Isabelle de Saint-Aubin, 1280.
4. — Jeanne I^{re}, de Saint-Mars, 1356.
5. — Ysène de Voisin, 1362.
6. — Béatrix d'Argenteuil, 1370-1378.
7. — Jeanne II, d'Aunoy, 1383-1386.
8. — Jacqueline la Salvaresse, 1415.
9. — Marguerite I^{re}, Caroussy, 1423.
10. — Marguerite II, la Picarde, 1452.
11. — Jeanne III, de Rauville, 1455.
12. — Marguerite III, Dorouer, 1467.
13. — Jeanne IV, de Sully, 1477.
14. — Jeanne V, de la Rouc, 1479.
15. — Florence de Forge, 1493.
16. — Jeanne VI, de Francières, 1506.

Abbesses triennales.

17. — Antoinette Auger ou Augier, 1517.

18. — Marguerite I^{re}, de Saint-Benoist, 1527.

19. — Marguerite II, Gouge, 1529-1537.

La maison comptait, en 1535, 34 religieuses, 3 frères et 15 ou 16 domestiques.

20. — Hélène Brulard, 1537-1544.

21. — Jeanne Boullard, 1543.

Abbesses titulaires.

22. — Jeanne I^{re}, de Blosset, 1543-1571.

23. — Jeanne II, de Carnazet, 1571-1584.

24. — Antoinette de la Beraudière, 1584-1599.

25. — Françoise Miée de Guesprée, 1600-1610.

26. — Magdeleine I^{re}, de Montenay, 1610-1629.

Elle paya les dettes de la communauté, acheta les bestiaux nécessaires pour l'exploitation du domaine, fit revivre l'ancien esprit et la discipline selon la règle de Saint-Benoist et les statuts d'Étienne Poncher, évêque de Paris. Les religieuses prirent l'habit noir, observèrent la clôture et la stricte discipline, et remirent tous les biens en commun, 1619.

A cette époque s'établirent des rapports assez fréquents entre l'abbaye de Port-Royal et celle de Gif; mais toutefois les religieuses de Gif ne paraissent pas avoir imité la résistance opiniâtre à l'autorité légitime, par laquelle les religieuses de Port-Royal ont tant affligé l'Église catholique, dans la seconde partie du xvii^e siècle.

27. — Magdeleine II, de Mornay-Villorceaux, 1629-1638, avait puissamment contribué à la réforme du monastère; elle avait passé deux années à Port-Royal de Paris, afin de se pénétrer davantage de l'esprit de la règle et des moyens de la rétablir. L'abbaye de Gif jouissait alors d'une réputation si grande, que plusieurs de ses religieuses furent demandées pour fon-

der de nouveaux monastères, ou pour réformer des communautés anciennes.

28. — Magdeleine III, de Mornay-Villarceaux, 1638-1651, nièce de la^e précédente, se montra pieuse comme elle, et fort désintéressée.
29. — Catherine Morant, 1651, gagnée par la mère Angélique Arnauld, se démit de son abbaye, en 1654, pour entrer comme simple religieuse à Port-Royal.
30. — Françoise II, de Courtilz de Boyon, 1654-1669.
31. — Magdeleine IV, Hurault de Cheverny, 1669-1675.
32. — Anne-Victoire de Clermont, de Monglat, 1675-1686, nièce de la précédente et du duc de Luynes, avait été élevée à Port-Royal. C'est pendant son gouvernement que les religieuses s'imposèrent une abstinence perpétuelle.
33. — Anne-Éléonore-Marie de Béthune, d'Orval, petite-fille de Sully et d'Antoine de Harville, marquis de Palaiseau, 1686-1733.
34. — Marie-Anne-Françoise de Ségur, de Ponchat, 1733-1749. Cette dame fut la dernière abbesse de Gif.

En terminant ce résumé historique, nous allons transcrire la description de quelques sceaux conservés aux Archives de France. C'est à M. l'abbé Bourgeois, l'un de nos collègues de la Société de Rambouillet, que nous devons cette intéressante communication.

Année 1238. — Sceau rond de 5 centimètres de diamètre. Au centre, un buste de la sainte Vierge nimbée, vue de face, voilée et portant une couronne à trois fleurons. Légende : + SIGILLVM . . CLIE S. MA . . E DE GIF. (N° 8455 de l'inventaire).

Année 1238. — Sceau rond, représentant une femme vue à mi-corps, la main gauche appuyée sur la poitrine et soutenant, soit un livre, soit un écusson, la droite posée au-dessus. Légende : SIGIL. . . . E. . . . LA. . . . SE DE GIF. (N° 9212).

Année 1271. — Sceau ogival. Il porte l'image d'une abbesse debout, tenant de la main droite une crosse tournée en dedans; la main gauche est posée sous le scapulaire monacal. Légende : BATISSE DE G . . (N° 9213).

Année 1361. — Sceau ogival. Il représente une abbesse debout, sous un dais ogival, tenant de la main droite une crosse tournée en dedans, et soutenant de la main gauche un livre appuyé contre sa poitrine. Légende : S. IOHNE DEI GRATIA ISE CO. V. . T. . RE. (N° 9214).

Année 1361. — Sceau rond de 46 millimètres de diamètre. Il ne reste que le bas de la figure de la sainte Vierge ou d'un chef de reine. Trois fleurs de lis sont posées dans le champ, deux à la hauteur du buste, qui est petit et ne descend pas plus bas que le centre du sceau, la troisième est au-dessous. La légende est effacée, sauf les deux lettres ES qui sont en bas. (N° 8456).

Ces pages étaient imprimées, lorsqu'une nouvelle communication, faite par M. l'abbé Bourgeois, et des recherches que nous avons pu faire nous-même aux Archives de Seine-et-Oise, sont venues ajouter quelques faits nouveaux à ceux que nous avons tirés de l'histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebœuf, et du *Gallia Christiana*. Ne pouvant plus, à notre grand regret, faire entrer ces extraits dans le corps de notre notice, nous avons pris le parti de les donner comme complément et en les rangeant par ordre chronologique. Quelques-uns de ces documents sont extraits des chartes dont nous avons décrit les sceaux.

En 1238, Béatrix, abbesse de Gif, fit donation, aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, des droits qu'elle avait sur la

cinquième partie de l'héritage du chevalier Anselme de Palaiseau.

(Deux sceaux en cire jaune, décrits précédemment, sous les nos 8455 et 9212).

En 1271, le 1^{er} avril, le couvent de Gif adressa, au roi Philippe III, ses condoléances au sujet des pertes multipliées que la famille royale venait d'éprouver. La communauté promit, sur la demande du roi, d'appliquer toutes les prières et toutes les bonnes œuvres des religieuses, au soulagement des âmes des princes et des princesses défunts, et elle engagea sept psautiers.

(Sceau en cire jaune, n° 9213).

En 1326, Charles le Bel reconnut le droit qui avait été donné à l'abbaye de Gif, par les rois, ses prédécesseurs, sur la moitié de la dîme du vin consommé par le roi dans son hôtel, à Paris.

Cette donation fut aussi confirmée, en 1380, par le roi Charles VI.

Le 2 juillet 1361, fut conclue une transaction entre l'abbesse de Gif, Jeanne Annette, et les religieuses d'une part, et les chanoines de Saint-Benoist de Paris d'autre part, au sujet d'une rente de huit livres due aux religieuses sur une maison de la rue Saint-Jacques, située dans la censive des chanoines, et du droit que les mêmes religieuses avaient de conserver, dans cette maison, leur habitation et demeure dans une chambre d'en haut, une cuisine et une étable pour toutes les fois qu'elles viendraient à Paris pour y vaquer à leurs affaires.

Pour continuer à jouir paisiblement de ces deux droits, elles abandonnèrent aux chanoines cent sous parisis de rente annuelle et perpétuelle, à prendre sur les droits et redevances qu'elles percevaient à Fontenay, près Bagneux, Saint-Herbland et Chastillon.

Jean, évêque de Paris, approuva cette transaction.

(Trois sceaux : l'un en cire brune, n° 9214; le second de l'évêque de Paris; le troisième en cire verte, portant les armes

de l'abbaye, un chef de reine et trois fleurs de lis, n° 8456).

En 1608, la communauté de Gif acheta le fief, terre et seigneurie de Damiette.

Après la mort de madame de Ségur, en 1749, l'état prospère du temporel de l'abbaye excita des convoitises. Dès l'année 1759, on trouve plusieurs lettres anonymes adressées au cardinal de Luynes, archevêque de Reims, président du bureau de la commission des communautés religieuses; par ces lettres, on demandait la suppression de l'abbaye de Gif et sa fusion avec le prieuré de la Magdeleine de Traisnel, transféré, en 1664, à Charonne, et aussi la translation du titre abbatial à cette communauté, qui dépendait du Paraclet.

Rouillé des Filletières, frère d'une des religieuses de Gif, écrivit plusieurs lettres au cardinal de Luynes, pour s'opposer à la suppression de l'abbaye et pour repousser les attaques et les calomnies dont elle était l'objet. Les adversaires de l'abbaye alléguaient le petit nombre des religieuses, le mauvais état des bâtiments, l'interruption de l'office divin, les dettes de la communauté. Dès 1735, il avait été fait défense à cette maison de recevoir de nouvelles religieuses jusqu'à nouvel ordre. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, demanda des sursis, disant que le grand âge des religieuses rendrait prochainement l'exécution du projet de suppression beaucoup plus facile.

Enfin, en 1786, le pape Pie VI unit l'abbaye de Gif à la communauté des Chanoinesses régulières de Sainte-Périne de Chailot. Pour motiver cette union, il avait été exposé au pape, que depuis longtemps l'abbaye de Gif était sans abbesse, sans religieuses, et qu'elle était devenue une simple maison de plaisance, accompagnée d'une exploitation rurale.

Le revenu de l'abbaye de Gif était assez considérable. Un inventaire des titres de l'abbaye, terminé en 1630, par Antoine Soreau, prévôt de Châteaufort, indique les sources de ce revenu.

En voici l'énumération :

« Les terres dépendant de la basse-cour de l'abbaye : 27 arpents environ.

Les terres de la Gombauderie, près de l'abbaye, vendues en partie par Jacques Gombault, en 1522: 48 arpents environ.

Les prés de l'abbaye: 20 arpents.

Le moulin de l'abbaye.

La ferme de Gousson, sise au-dessus de l'abbaye, sur la montagne: 60 arpents.

Le fief, terre et seigneurie de Damiette.

Des terres aux champniers de Bellemère et de Rougemont, terroir de Gif.

Les dîmes à Gif, consistant, en vertu d'une transaction passée, en 1536, en une redevance de 10 septiers de blé et 5 septiers d'avoine, le tout mesure de Châteaufort, 12 livres de chanvre et 200 botteaux de gluy de feurre (de paille longue de seigle), dus aux dames religieuses par le sieur curé de la paroisse de Gif.

La ferme de Saint-Aubin.

Par contrat de 1473, Marguerite Dorouer, abbesse, avait baillé, à titre de rente, pour quatre-ving-dix-neuf ans, à Gassot, la ferme de Saint-Aubin, moyennant 8 septiers d'avoine et 2 d'orges, payables chacun an; lesdits héritages au nombre de 72 arpents $1/2$.

Le tiers de la dîme de Villiers-le-Basle.

11 septiers de grain de redevance, à prendre sur l'hôpital et cure de Saclay.

Des terres à Belleville.

Le fief et ferme de la Noue (près des Molières) de l'ancien domaine de l'abbaye: 80 arpents.

Le fief et la terre d'Invilliers (près de Briis), contenant 374 arpents, relevant de l'abbaye de Gif.

Le grand moulin de Bures, baillé à 6 septiers de blé mouture, depuis réduit à la moitié.

10 livres de rente, un minot de pois et une mine de fèves, mesure de Paris, à prendre sur le moulin de Bièvres.

A Chastillon sous Bagneux, 12 livres de rente, pour le droit de dîme délaissé au curé de Chastillon.

La ferme de Puiseux (lez Louvres), en France : 94 arpents.

La ferme de Compans, en France, canton de Claye (Seine-et-Marne) : 23 arpents.

Le droit de franc-salé, réduit à 10 minots de sel, payés le prix du marchand, à prendre au grenier à sel de Paris.

Rentes sur le domaine de Paris, sur les Aydes, sur les greniers à sel, sur Louis Hurault, comte de Limours, sur le fief du Cormier (comté de Limours), sur les recettes générales, sur Claude de Pradines, s'élevant à la somme totale de 730 livres 13 sous.

3 septiers de blé mouture de rente perpétuelle, sur un moulin à blé qui soulevoit estre assis sur la rivière descendant au pont de Geuisseau. En 1630, ce moulin n'existait plus, mais l'emplacement appartenait aux escoliers du collège Mignon.

Exemption des dîmes au profit de l'abbaye.

Admortissement de tout le revenu temporel de l'abbaye, par le roi Louis VII, en 1138.

Acquisitions d'héritages à Damiette.

Le fief de la Croix-Guyon, sis à Mittry, en France, canton de Claye (Seine-et-Marne) : 43 arpents.

Bois à la Gombaudrerie, au Fonceau de Ragonnant.

Diverses acquisitions à Damiette et à Frileuse, au champ tier de la Fosse Ardon. »

Par suite d'aliénations ou d'échanges, une partie de ces biens n'était plus en la possession de l'abbaye de Gif à la fin du xviii^e siècle, et cependant le revenu était considérablement augmenté. Il était de 9,918 livres en 1704, de 11,163 livres en 1747, et de 17,275 livres en 1771. Le nombre des religieuses avait été, au contraire, en décroissant; il était de 52 en 1693, de 36 en 1747, de 21 en 1759, et enfin de 8 seulement en 1771; la défense faite, en 1735, de recevoir de nouvelles religieuses, devait nécessairement amener ce résultat.

La dernière déclaration est du 15 novembre 1771; elle fait connaître les différentes ressources et les charges de l'abbaye; à ce titre, elle nous a paru offrir de l'intérêt.

1^o RECETTES.

Biens non affermés.

« Notre maison, enclos et jardin, contenant en tout 27 arpents, lesquels biens ne nous rapportent autre profit que le logement et nous engagent en de fréquentes réparations, à cause de leur antiquité (1^{er} article des déclarations antérieures).

Une ferme nommée Gousson, sur le territoire que nous faisons valoir par nos mains, consiste en une maison et autres bâtiments, et 60 arpents de terre labourable, qui peuvent produire 6 muids de froment, estimé aujourd'hui à 30 livres le septier..... 2,100 liv.

Le fief dit Damiette, consistant en 57 arpents de terres labourables, à seigle, dont plusieurs ne rapportent guère que la façon, mais que le prix actuel des grains fait estimer à raison de 20 livres le septier..... 1,800

Plus, nous recueillons, tant sur la terre de Gousson que sur celle de Damiette, la quantité de 6 muids d'avoine, à raison de 20 livres le septier 1,440

Plus, environ 10 milliers de foin, à 25 livres le cent..... 2,500

Plus, le produit de 36 arpents de bois..... 400

Total..... 8,240 liv.

Redevances sur quelques dîmes.

Nous percevons sur la dîme de Gif, 17 septiers de seigle, estimés à 20 livres le septier..... 250 liv.

Plus, 5 septiers d'avoine, à 20 livres..... 100

Sur celle de Saclay, 6 septiers de blé méteil, à 25 livres 150

Plus 5 septiers d'avoine, à 20 livres..... 100

Sur le territoire de Villiers-le-Basle, 2 septiers de blé à 25 livres..... 50

A REPORTER. 650 liv.

	REPORT.	630 liv.
Et 2 septiers d'avoine.....		40
Plus, sur la dîme.....		43
La somme de 12 livres représentant les grains que l'abbaye percevait, de temps immémorial, sur les dîmes de Châtillon.....		<u>12</u>
	Total.....	<u>715 liv.</u>

Biens affermés.

Une ferme appelée La Noue, sur la paroisse des Molières, consistant en une maison et autres bâtiments, 80 arpents, tant terres que prés, affermés la somme de 320 livres en argent, et 18 septiers de blé froment, estimés à 30 livres le septier, le tout faisant..... 860 liv.

Un moulin à eau, proche les murs de l'abbaye, sur la rivière d'Yvette, et environ 12 arpents de terre et prés, affermés à la veuve Jacques Pécheux pour la somme de 650 livres en argent, et la mouture d'environ 20 muids de blé, le tout faisant la somme de..... 1,250

Une maison (dite de l'Image-Saint-Jean), sise au village de Gif, louée pour la somme de..... 400

Le fief de la Croix-Guyon, consistant en 43 arpents de terres labourables, situés à Mittry, en France, affermés pour le prix de..... 360

23 arpents de terre, au territoire de Compans, Thieux et lieux voisins, affermés pour le prix de.. 290

Une ferme, située sur la paroisse de Saint-Aubin, consistant en une maison et autres bâtiments, 56 arpents de terres labourables et 12 de pâtures, affermée à Jacques Farcy, la quantité de 18 septiers de blé froment, évalués à 30 livres le septier, faisant la somme de..... 540

Somme totale..... 3,700 liv.

Rentes sur le Roy.

L'abbaye a droit, de temps immémorial, de recevoir, à titre de fondation royale, sur le domaine du Roy, la somme de..... 28 l. 2 s. 6 d.

Nous possédons six contrats sur l'hôtel de ville de Paris 4,522

Somme totale..... 4,550 l. 2 s. 6 d.

Rentes foncières.

Une rente sur une maison sise à Saint-Clair (enseigne de la *Corne de Cerf*)..... 33 liv.

Une rente sur une maison sise à Damiette..... 30

Une rente sur 2 arpents de vigne..... 7

Somme totale..... 70 liv.

Récapitulation de la Recette.

Biens non affermés..... 8,240 l.

Redevances..... 715 2 s.

Biens affermés 3,700

Rentes sur le Roy 4,550 2 6 d.

Rentes foncières..... 70 10

Somme totale..... 17,275 l. 14 s. 6 d.

Nota. — Nous recevons, chaque année, environ 1,000 livres des pensions alimentaires des religieuses, casuel qui diminue successivement.

2° CHARGES.

Honoraires et nourriture de deux ecclésiastiques..... 1,000 l.

Entretien et nourriture de 8 religieuses.. 4,000

Gages et nourriture de 25 domestiques... 8,750

Entretien des bâtiments 800

Exploitation des terres..... 1,500

Redevances..... 80

Frais des 6 minots de franc salé que notre abbaye a droit de recevoir sur le grenier de Paris..... 102

Décimes..... 401 8 s.

Somme totale..... 16,633 l. 8 s.

Nous recevons	17,275 l. 14 s. 6 d.
Nous dépensons	16,633 8
	<hr/>
Partant il reste.....	642 l. 6 s. 6 d.
	<hr/> <hr/>

Nous, soussignée, certifions la présente déclaration véritable, en foi de quoi nous avons signé, le 15 novembre 1771.

Sœur Jeanne-Marie DESVALLES, dépositaire. »

Le procès-verbal d'estimation, fait le 23 octobre 1790, donne à l'enclos de l'abbaye une valeur de 11,750 livres, l'arpent étant compté à 500 livres.

Les bâtiments conventuels, qui étaient en assez bon état, surtout les bois et charpentes des combles, furent estimés à 7,225 livres.

Les bâtiments extérieurs, employés au service de la ferme, ne furent comptés que pour mémoire, à cause de leur mauvais état.

Le pressoir, malgré quelques réparations urgentes, fut estimé à 1,200 livres.

La charpente du clocher était fort mauvaise, et les quatre petites cloches ne pouvaient être comptées que pour le service de l'horloge.

Il n'y avait dans la maison qu'une seule chambre, meublée d'anciens meubles, dont les lits seuls avaient quelque valeur.

A la fin d'une notice, écrite vers le commencement du XVII^e siècle, et recueillant les traditions relatives à la fondation de l'abbaye de Gif, on lit le passage qui suit :

« Les anciennes armes de l'abbaye de Notre-Dame du Val de Gif étaient :

« 1^o Une Nostre-Dame dans un tabernacle d'un costé, et de l'autre un saint Blaise ;

« 2^o La figure d'un chef de Royne, avec trois fleurs de lis à l'entour (c'est ce que l'on voit sur le sceau de l'année 1361, n^o 8,456, que nous avons décrit plus haut ;

« 3° Trois fleurs de lis et un lion, l'écusson étant surmonté d'une crosse d'abbesse ;

« 4° Celles qui sont à présent sont trois fleurs de lis; cela est dans plusieurs endroits de la maison et au-dessus des portes, ce qui n'est point dans toutes les autres maisons qui ne sont pas de fondation royale. »

Nous allons maintenant essayer de faire connaître ce qui subsiste encore de cette abbaye, et indiquer, à l'aide du plan fait en 1790, la destination de chacun des bâtiments.



ABBAYE de GIF.



L'abbaye de Gif était bâtie sur la pente douce d'un coteau qui regarde le nord, à une faible distance de la rive droite de l'Yvette, et à un kilomètre du village. Les bâtiments occupaient la partie la plus élevée, l'extrémité méridionale d'un enclos, dont les hautes murailles subsistent encore dans un bon état d'entretien. Cet enclos renferme 10 hectares 55 ares environ de terres labourables et de prairies. Sa forme est irrégulière, des chemins le bordent au couchant et au midi.

La petite gravure qui accompagne cette notice est une réduction d'une peinture conservée dans l'église de Gif. Elle donne la vue générale de l'abbaye, prise des hauteurs qui la dominent au midi. Cette représentation, que nous avons cru devoir copier fidèlement, malgré les fautes de perspective les plus apparentes, nous permettra de passer rapidement sur les constructions qui offrent le moins d'intérêt.

L'entrée principale de l'abbaye est au couchant. C'est une haute porte rectangulaire, ménagée sous un grand bâtiment affecté, en partie, à l'habitation du fermier, et occupé, vers le midi, par des écuries, des étables et des greniers. Au-dessus de la porte s'ouvre une fenêtre, accompagnée de deux niches cintrées enduites de plâtre. A gauche de la porte une tourelle basse, percée de meurtrières, permettait de surveiller l'entrée du couvent. A droite s'ouvre une petite porte cintrée qui a conservé son guichet en fer. Les membrures et les planches de la grande porte sont réunies par des clous rivés, à têtes carrées taillées en biseau, et garnis de rondelles en fer élégamment découpées. Ces deux portes donnent accès dans un large passage, qui communique avec la cour par une arcade en anse de panier. Un cartouche, trouvé dans les ruines, a été placé au-dessus de cette arcade par les soins de M. Bourlon de Sarty, propriétaire de l'abbaye.

De l'autre côté de la cour est un bâtiment percé de quatre grandes arcades en plein cintre, servant de remises et de fournil. L'habitation bourgeoise qui s'élève au bout des remises et au bord du chemin, et qui occupe le premier plan sur notre gra-

vure, était la maison des ecclésiastiques. Sa toiture en mansarde indique l'époque de sa construction ; les arcades des remises ne paraissent pas plus anciennes.

Le bas de la cour, le côté du nord, était fermé par des bâtiments, qui comprenaient le pressoir, le logement des pensionnaires, le réfectoire du dehors, le parloir, le logis de l'abbesse et l'église. Une porte à claire-voie remplace maintenant le passage couvert et peu élevé par lequel on pénétrait dans une seconde cour entourée de constructions et renfermant le colombier.

En se dirigeant vers le Levant, on s'engageait dans une cour pavée, large de 10 à 12 mètres, et resserrée d'un côté par le mur du jardin des ecclésiastiques, et de l'autre par l'église, le parloir et le logis de l'abbesse. A l'extrémité de cette cour était un petit cimetière clos de murs, et réservé probablement pour les personnes du dehors.

Notre gravure indique l'aspect général de ces constructions.

L'église devait, dans l'origine, mesurer 41 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur dans œuvre. La longueur de cet édifice a été réduite à plusieurs reprises. Dans les derniers temps, on avait construit un mur de refend à 20 mètres seulement du pignon occidental. L'emplacement de l'ancienne église se trouve maintenant divisé en trois parties bien distinctes : 1° l'église proprement dite, correspondant à l'ancien chœur des religieuses ; 2° le nouveau pressoir ; et 3° le chevet.

1° Les deux murailles latérales de l'église, ainsi réduite, existent encore et s'élèvent jusqu'à 10 mètres, à la hauteur de la corniche en grès. Le pignon occidental est complètement démoli. Au levant, on a conservé le mur de refend, après avoir abaissé sa partie supérieure au niveau du comble du pressoir. Les fenêtres en plein cintre, s'ouvrant trois au nord, trois au midi, ont été murées. Elles mesurent 4 mètres de hauteur et 1 mètre 80 centimètres de largeur, et elles sont à 3 mètres environ du sol intérieur. Une large porte rectangulaire a été percée sous la deuxième fenêtre au midi, lorsque l'église fut convertie en grange. A 8 mètres du sol, un bandeau en plâtre cache les

anciennes sablières moulurées qui portaient une voûte légère. Deux pilastres seuls font saillie près du mur de refend.

C'est vers 1840 que l'église a été découverte et démolie en partie. Nous retrouvons dans nos notes, prises cinq ans après, quelques renseignements sur la décoration intérieure.

Le pignon occidental s'élevait encore jusqu'à 3 ou 4 mètres de hauteur. Il était percé d'une porte au cintre surbaissé, et autour de laquelle on avait peint un appareil régulier de pierres. Au-dessus était une inscription dont il ne restait plus que ces lettres :

MNIS S. S.

AVDET.

que l'on pourrait compléter ainsi :

Omnis spiritus | Laudet Dominum.

De chaque côté de cette inscription, une petite fenêtre rectangulaire pouvait établir une communication entre l'église et le premier étage du bâtiment contigu. Sur le mur du nord, une peinture en grisaille représentait la Cène, et sur le pilastre était figurée l'agonie de Jésus-Christ au jardin des Oliviers. On voit encore, de ce côté, les traces des scellements qui retenaient les tables de marbre ou de pierre portant des inscriptions. Nous en retrouverons quelques-unes dans les localités environnantes. Le mur opposé présentait aussi quelques traces de peintures. La décoration peinte du fond de l'église consistait en deux fausses portes avec colonnes, frontons cintrés, anges en amortissement, guirlandes de lierre, cartouches, et dans l'intervalle une descente de croix. Ces peintures n'ont pas résisté longtemps à l'action de la pluie. De ce côté, on trouve les traces d'une large ouverture de 2 mètres 70 centimètres sur 3 mètres 30 centimètres de hauteur, où nous supposons qu'a dû être placée la grande grille du chœur des religieuses.

2° Le nouveau pressoir, qui occupe la partie moyenne de l'église a subi moins de modifications. Il mesure, à l'intérieur, 11 mètres 60 centimètres sur 8 mètres. Ses murs latéraux ne s'élèvent plus qu'à 3 mètres 60 centimètres.

On y trouve six des pilastres qui portaient les arcs ogives et les arcs doubleaux de la voûte, et aussi la partie inférieure des fenêtres anciennes. Nous pensons que la porte de l'église du dehors correspondait exactement à la porte actuelle du pressoir s'ouvrant au midi.

3° A la suite on retrouve, au milieu des broussailles, les fondations du chevet terminé par trois pans.

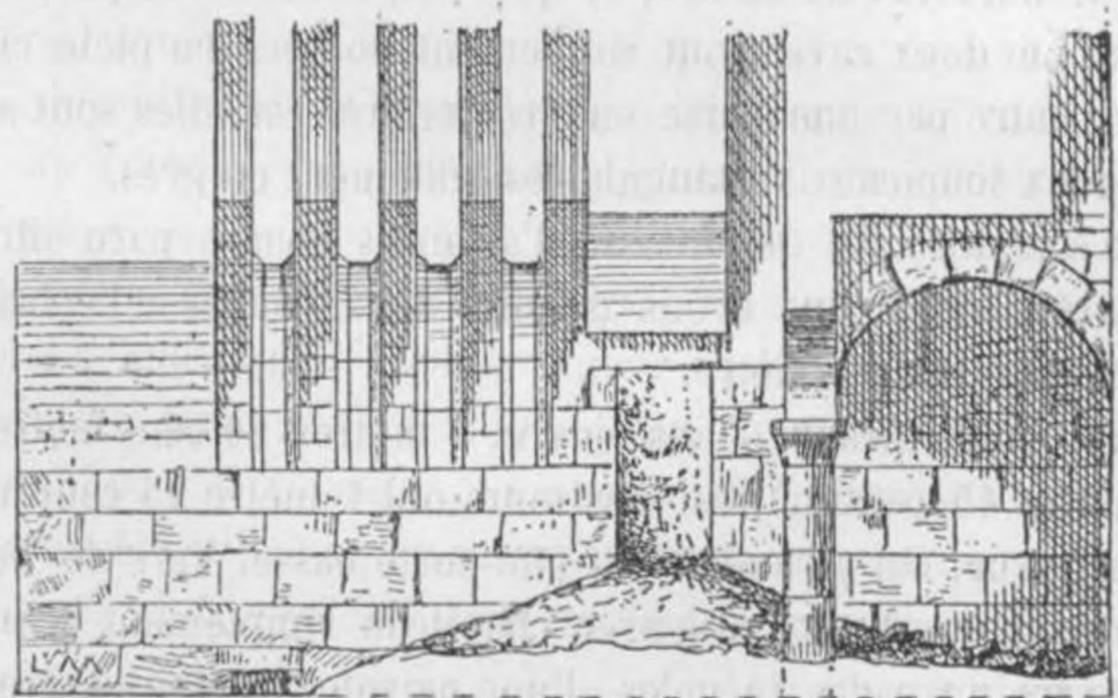
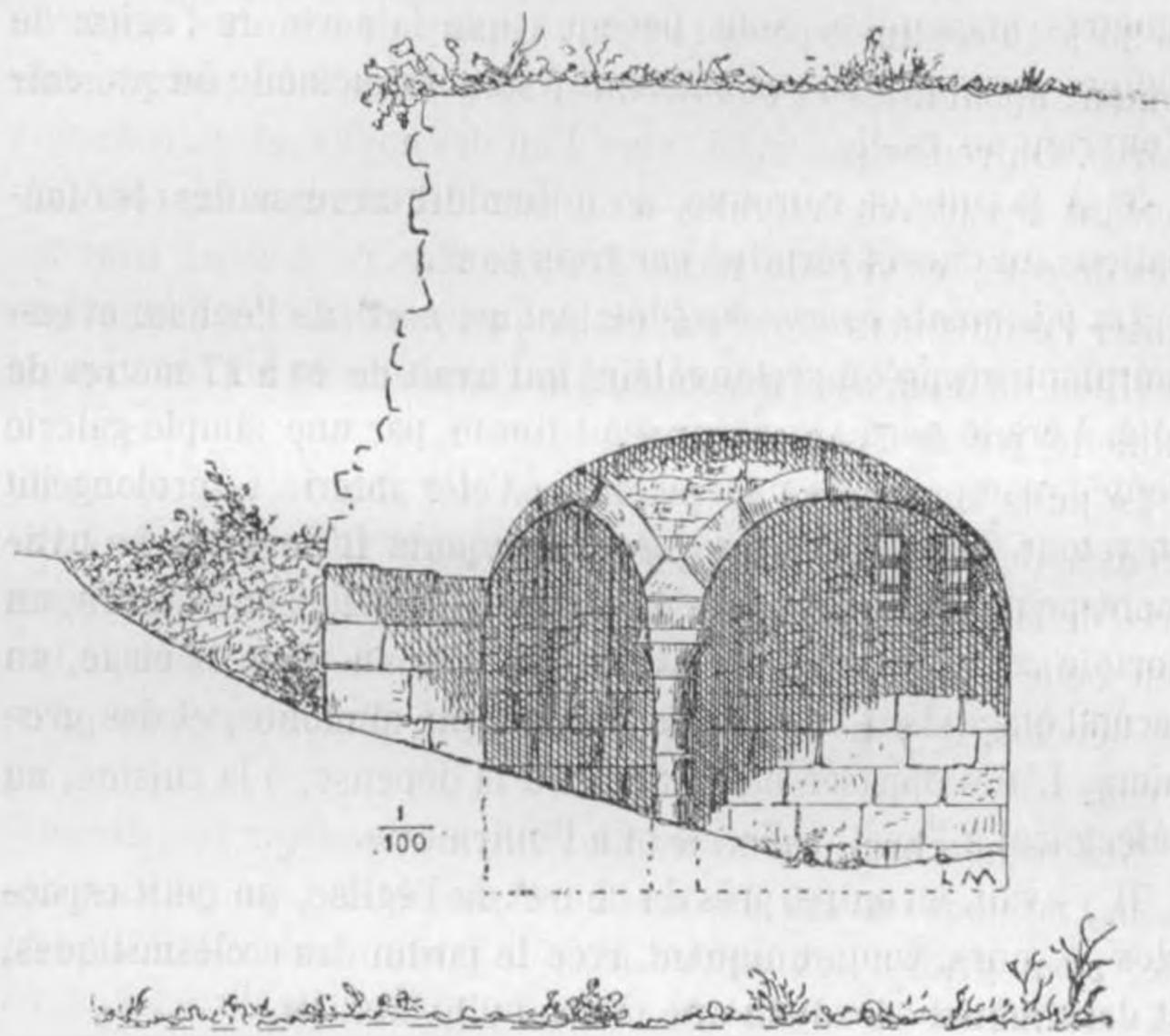
Les bâtiments conventuels étaient au nord de l'église, et entouraient un préau rectangulaire qui avait de 20 à 27 mètres de côté. Vers le nord, le préau était limité par une simple galerie voûtée, composée de neuf arcades. Cette galerie se prolongeait en retour d'équerre le long des bâtiments intérieurs. Le bâtiment principal, au levant, renfermait la salle du chapitre, un dortoir composé de vingt et une cellules au premier étage, un second étage dont les cellules avaient été démolies, et des greniers. L'aile opposée était affectée à la dépense, à la cuisine, au réfectoire, à l'apothicairerie et à l'infirmerie.

Il y avait, en outre, près du chevet de l'église, un petit espace clos de murs, communiquant avec le jardin des ecclésiastiques, et dans lequel on voyait une maison d'habitation.

De toutes ces constructions il ne reste plus que les caves et la fosse d'aisances, placées sous le bâtiment qui faisait saillie vers l'angle nord-est du cloître, et que l'on nommait le pavillon du Four. Les deux caves sont solidement voûtées en plein cintre; on y entre par une porte en grès cintrée, et elles sont aérées par deux soupiraux rectangulaires également en grès.

La construction de la fosse d'aisances nous a paru offrir de l'intérêt; aussi nous avons dessiné deux coupes à l'échelle de un centimètre par mètre.

Cette fosse mesure, dans œuvre, 7 mètres 80 centimètres sur 4 mètres 45 centimètres. Les murs ont 1 mètre 25 centimètres d'épaisseur. On y pénètre par une porte basse. Vers le tiers de la longueur, une colonne avec chapiteau simplement épannelé, porte trois arcades inégales, l'une ogivale, les deux autres cintrées. La voûte est composée de sept arcs parallèles, inégaux,



s'élevant, les uns à 3 mètres 40 centimètres, les autres à 3 mètres du sol, et laissant entre eux sept intervalles qui mesurent de 30 à 40 centimètres de largeur. Quatre de ces arcs, soigneusement appareillés et chanfreinés, sont formés de pierres calcaires. On remarque aussi, vers l'un des angles, deux corbeaux portant les parois latérales d'un conduit carré de 42 centimètres de côté, et vers le nord, l'entrée d'un petit canal pour faciliter l'écoulement des liquides. A quelques mètres au nord du pavillon du Four, se trouvaient la buanderie et un beau lavoir alimenté par de l'eau courante.

Le puits a conservé sa potence en fer forgé et sa margelle creusée dans une énorme pierre meulière. Il devait se trouver près de la galerie orientale du cloître. L'abbé Lebœuf indiquait une belle fontaine dans la cour; elle n'existe plus. Dans le bas de l'enclos, il y a plusieurs sources qui alimentent une pièce d'eau.

Nos recherches, parmi les matériaux provenant des démolitions, ne nous ont fait découvrir qu'une petite base du XIII^e siècle, avec griffes aux angles, et qui portait une colonnette de 45 centimètres de diamètre. Vers le milieu de l'enclos, près d'un puits, nous avons trouvé deux beaux chapiteaux accouplés, provenant vraisemblablement des arcades du cloître, et qui donnent une haute idée de la richesse et de l'élégance de cette partie du monastère. Le profil de l'astragale, les crosses vigoureuses sortant de la corbeille et accompagnées de feuilles de chêne imitant fidèlement la nature, tout nous porte à croire que cette belle sculpture date de la fin du XIII^e siècle, ou au moins de la première moitié du XIV^e. Les colonnettes avaient un diamètre de 43 centimètres. Nous avons vu deux chapiteaux analogues scellés maladroitement sur les piliers d'une porte à Coupierre. Un autre chapiteau, également à Coupierre, fort endommagé, conserve cependant encore les traces d'une feuille élégante.

Nous avons encore à signaler, dans l'abbaye, deux chenets en fer forgé qui peuvent être du XV^e siècle, et près du puits, le haut d'une pierre tombale qui portait deux écussons.

Vers 1814, M^{me} V^e Bagueneau était propriétaire de l'abbaye de Gif. On dit qu'elle fit transporter et employer à l'embellissement de son château d'Orse, près de Châteaufort, le portail qui décorait l'entrée de l'église du dehors.

Ce portail a été rétabli à la façade d'une petite chapelle située sur le bord de l'ancienne route de Versailles, et maintenant complètement renfermée dans le parc d'Orse. Une porte cintrée, peu élevée, encadrée de vigoureuses moulures, est accompagnée de quatre colonnes accouplées, ornées d'oves et de volutes, portant un entablement surmonté d'un socle, de deux vases et de deux consoles qui retiennent les bouts d'une grosse guirlande de feuillage. Cette belle composition paraît dater des premières années du xvii^e siècle. Elle a 3 mètres 60 centimètres de développement et 4 mètres de hauteur.

La chapelle d'Orse renferme une œuvre d'art dont nous ignorons la provenance, mais sur laquelle nous croyons devoir appeler l'attention des connaisseurs. C'est une peinture sur bois de 0 80 centimètres sur 63, représentant saint Jérôme.

M^{me} de Thélusson, étant devenue propriétaire de l'abbaye, après le décès de M^{me} Bagueneau, sa mère, a fait lambrisser une salle de bain du nouveau château de Vaugien avec des boiseries provenant de l'une des salles du logis abbatial, ou du parloir. Ces boiseries, d'une forme élégante, ont été décorées au siècle dernier de charmantes peintures en camaïeu d'un rouge pâle, représentant des amours et des fleurs.

Le moulin Aubert, sur la Mérantaise, entre Gif et Orse, renferme plusieurs pierres tombales provenant des abbayes de Gif et de Port-Royal. Il y a dans la cuisine huit dalles, dont les inscriptions sont presque entièrement effacées. On peut encore reconnaître cependant les deux pierres tumulaires de Anne-Victoire de Clermont, de Monglat, abbesse de Gif, de 1675 à 1686, morte en 1701; et de Marie-Anne de Ségur de Ponchat, abbesse en 1733, morte en 1749, qui avait été enterrée au milieu du chœur, ainsi que le constate une longue inscription sur marbre noir conservée dans la chapelle du château de Mau

vières. Les autres dalles présentent peu d'intérêt à cause des dégradations qu'elles ont subies; deux d'entre elles étaient blasonnées : sur la première, l'écu était écartelé; sur la seconde, il portait deux pals diminués ou vergettes. A l'entrée du moulin, on rencontre une tombe qui fut transportée d'abord de Port-Royal dans l'église paroissiale de Gif, c'est celle d'Alexandre Varet, prêtre, mort en 1676.

Ruines de Damiette.

A peu de distance de l'abbaye de Gif, en remontant la vallée vers Courcelles, près de la rive gauche de l'Yvette, on voyait encore il y a peu d'années les ruines du château de Damiette. Les murailles s'élevant à près de 6 mètres de hauteur en certains endroits formaient une enceinte irrégulière à cinq côtés inégaux. Vers le milieu du côté oriental, deux murs parallèles paraissaient indiquer l'emplacement d'une porte. On ne voyait de traces ni de meurtrières, ni de fenêtres, ni de contreforts. Les murs avaient près de 2 mètres d'épaisseur. Le côté du nord présentant un développement d'environ 25 mètres formait deux angles presque droits avec les côtés adjacents; celui de l'est avait 28 mètres, et celui de l'ouest seulement 14 mètres de longueur. Les deux côtés qui regardaient le sud-ouest et le sud mesuraient l'un 20 mètres, l'autre 16. Lors des dernières démolitions, un pan de mur a été conservé pour indiquer la place de cet ancien manoir.

Damiette est connu dès la fin du XIII^e siècle.

On lit dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, le passage suivant :

« Le lundi en suivant (après le samedi 14 avril 1431, veille de *Misericordia Domini*), se partirent environ cent hommes d'armes de Paris, et allèrent vers Chevreuse, à une vieille forte

maison nommée Dannette, où avait bien quarante larrons dedens, qui faisaient tous les maux qui peuvent estre faits, et furent prins et admenés à Paris le jeudi en suivant; et furent par nombre tous accouplés ensemble vingt-neuf, tous jeunes gens, que le plus vieil n'avait point trente-six ans. Le samedi en suivant furent pendus treize au gibet de Paris, et deux quant on les print devant leur forteresse, et neuf qui eschappèrent comme saiges. »

La pierre tumulaire que nous avons décrite au commencement de cette notice, nous apprend que dans les premières années du xvi^e siècle, Guillaume de Voisins (le Cuit) était seigneur de Damiette.

En 1608, François et Jehan de Gottelas, vendirent et garantirent aux dames religieuses et abbesse du couvent de Gif, acceptant par dame Françoise Miée de Guespré, lors abbesse de la dicte abbaye, le fief terre et seigneurie de Damiette assis près la dicte abbaye et paroisse du dict Gif, consistant en chasteau fort estant lors et à présent (1630) en ruines, clos de fossés, maison, jardin, cens, rentes tant en deniers que volailles à prendre sur plusieurs habitants et particuliers dudict Damiette, une pièce de pré tenant audict château contenant 7 arpents et demi clos de fossé et de la rivière tout à l'entour, le droit de rivière et pesche en icelle commençant depuis et près le moulin de Jaumeron jusqu'à l'écluse du moulin de l'abbaye, avec le droit du seigneur sur les subjects du dict Damiette et généralement toutes les appartenances et dépendances d'icelles. Cette vente fut faite pour la somme de six mille cent cinquante livres.
